



Conseil d'administration

Samedi 30 mars 2024 18h30 – 20h30

« Aux portes des monts d'Aubrac » - Espalion

Sous la présidence de Michaël BOUTINES,

Sont présents : ARCAS Fabrice (en visioconférence), BELLEGARDE Rachel (en visioconférence), BENNET David, BOUYSSONNIE Yannick, BROUSSES Thierry, CASTELLI Florence (en visioconférence), DIEZ Fabienne (en visioconférence), DUBEDOUT Jean Philippe, ESCAFRE-BELLEGARDE Céline, MERCADIER Nadine, MYARO Nodjialem (en visioconférence), RABOT Pascal, SCHLEGEL Corinne, SOLASSOL Damien, SOULES Myriam, (en visioconférence), UHMANN Sylvie, VINCENT-FAGOT Anne (en visioconférence).

Excusés : BOUDIAF Mohamed, BOULHISMME Jamila, BUNEL Laurent, CHORIOU- BLANQUET Héléne, CLOT Jean Pierre, CROS Philippe, DAGADA Serge, ESCOURROU Alain, GLEZES- CERVERA Sophie, HUC Michel, MARROT Patricia, MOUNIER Jean Pierre, TERZULLI Thomas, TUXAGUES Christian.

Non excusés : GARNIER Adrien

Invités présents : CARRIEU Michel, Commissaire aux Comptes (en visioconférence), DECLERCQ Thomas, TORRUELA Alexandre (en visioconférence), PRIVAT Pauline (en visioconférence), LASSALLE Maxence (en visioconférence),

Invités excusés : SOYER Anne, FERRON Marc, GAZEU Dylan, ROBERT Gaël

ORDRE DU JOUR :

PV séance du 9 décembre 2023

PV AG électronique 11.03.2024

Organisation AGO et AGE

Bilan financier 2023 et arrêté des comptes

Point d'actualités du handball Occitan

Campagne ANS

Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance, Michaël BOUTINES, remercie le comité de l'Aveyron, en présence de sa présidente, Sylvie UHMANN et le club d'Espalion, qui organisent les ICN du territoire occitan sur ce site. Une belle mobilisation qui permet à la fois d'assister à une compétition, premier niveau de la détection fédérale, d'animer des temps à destination d'autres publics, comme le comité l'a réalisé en matinée autour de la féminisation, et la ligue autour de la formation professionnelle et par ce conseil d'administration.

1. PV séance du 9 décembre 2023

Adopté à l'unanimité.

2. PV AG électronique 11.03.2024

Lors de la dernière assemblée générale du mois de juin 2023, nous avons réalisé un vote sur des modifications des statuts de la Ligue en sachant que nous n'étions pas dans le cadre fédéral. L'occasion de manifester des interrogations sur la dernière loi concernant des évolutions dans le sport. Par contre, nous avons reçu un avis négatif de la part de la FFHB.

Le conseil d'administration de décembre dernier a repris le dossier et un nouvel échange avec la commission nationale des statuts et de la réglementation a été engagé.

Par voie de conséquence, une assemblée générale électronique a été organisée. Celle-ci s'est déroulée le 11 mars dernier. Une procédure de vote en ligne a été mise en place sur la période du 7 au 11 mars via l'application VOOTER.

Inscrits : 189 clubs

Votants : 155 clubs représentant 851 voix

Quorum des 2/3 soit 126 clubs et représentants 650 voix

Quorum atteint

Résultats du vote :

Pour : 729 voix (97,85%)

Contre : 16 voix (2,15%)

Abstention : 106 voix

Le PV est validé et le dépôt des nouveaux statuts seront réalisés sur le compte asso.

3. Organisation AGO et AGE

Date : Samedi 29 juin 2024 sur la journée

Lieu : Maison de la nature de l'Aude à Badens

Ordre du jour prévisionnel de l'AG ordinaire

Accueil et émargement

PV AG 2023

Rapport moral

Rapport d'activité

Bilan financier 2023

Rapport du CAC

Budget et tarifs

Ordre du jour de l'AG élective

Émargement

Dispositif de vote électronique

Présentations des listes et des collègues

Vote sur la liste

Vote sur les collègues

A prévoir : une solution de repli de vote par papier et la constitution de la CSOE
Date limite de dépôt des candidatures au 30 mai.

4. Bilan financier 2023 et arrêté des comptes

Exploitation 2023

Après trois années contrariées par la crise sanitaire et les soutiens financiers aux clubs, l'objectif que nous nous sommes donnés pour 2023-2024 est un retour au même nombre de licenciés que sur la saison 2019-2020 (soit 33.100 licenciés). Avec 32 722 licenciés au 31/12/2023 la progression sur 1 an s'établit à + 9%.

L'exploitation 2023 a été notamment impactée par les évolutions tarifaires suivantes :

- Une augmentation nette de 1€ du tarif de chaque licence hors licence « dirigeant », avec une hausse de la part Ligue de 2€ et une diminution de la contribution au Fonds Emploi de 1€ ;
- Le maintien d'une aide de 2,60 € sur le tarif de la licence « dirigeant », avec une part Ligue (Fonds Emploi inclus) de 8,50 € contre 11,10 € en 2019 ;
- Le passage du coût de l'heure de formation de 3 à 5 € de l'heure afin de faire face aux baisses de subventions spécifiques de l'ANS et du Conseil Régional.

PRODUITS

Les produits analytiques de l'exercice 2023 se sont élevés à 2 554 K€, pour un budget de 2 522 K€ (+32 K€, +1%), en augmentation de 27% par rapport à 2022 (2 008 K€). A titre indicatif, les produits de l'année de référence (2019) s'établissaient à 2 481 K€.

Le poste licences (1 447 K€), en ligne avec le budget, a retrouvé son niveau de 2019 (1 443 K€).

Le nombre de mutations 1 215 (1 012 en 2022) a entraîné 150 K€ de produits (+8 K€ par rapport à 2022) A 368 K€ contre 394 K€ en 2022, le niveau des subventions est en léger repli depuis 2 exercices consécutifs (408 K€ en 2019 soit - 40 K€ depuis 2019, année dite de référence). La baisse par rapport à 2022 se décline de la façon suivante -6 K€ FFHB (CTI), 16 K€ ANS (baisse de l'enveloppe Projets Sportifs Fédéraux et fin d'une aide à l'emploi) et -10 K€ Conseil Régional.

Les produits de l'activité de formation en vue de l'obtention du titre 4 et 5 modulaire et continu progressent régulièrement depuis 2019. Les produits de formation s'élèvent globalement à 263 K€ contre 174 K€ en 2022 (pour 238 K€ budgétés). Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de participants et la modification tarifaire.

Les produits liés à la performance (participation des athlètes aux stages et aux Pôles) suivent une évolution régulière depuis 2020 (61 K€ pour 56 K€ en 2022), en rapport avec la hausse des coûts de fonctionnement des pôles.

Le match international Masculin France-Roumanie a dégagé une affectation de revenu de 4 K€.

Le mécénat et dons est en diminution en 2023 avec 25 K€ contre 45 K€ en 2022.

Les produits statutaires (affiliations, licences, engagements, mutations, amendes) représentent 70% des produits, les subventions 14%, les revenus d'activités (formation, performance et développement) 13%, les produits divers, sponsoring et dons 3%.

CHARGES

Les charges analytiques 2023 se sont élevées à 2 551€, pour un budget de 2 522 K€ et une réalisation 2022 de 2 339 K€ (+9%). A titre indicatif, les charges de l'année de référence (2019) s'établissaient à 2.448 K€.

Les charges statutaires (versements FFHB) s'élèvent à 823 K€, en lien avec le nombre de licenciés et l'augmentation du nombre de mutations.

Les charges d'animation régionale (76 K€, pour un budget 68 K€ et un réel 2022 à 58 K€) sont augmentation mais ne retrouvent pas leur niveau de 2019 (95 K€), compte-tenu notamment d'un recours maintenu à la visio-conférence.

Les subventions territoriales liées à la convention d'objectifs Ligue-Comités départementaux, à 198 K€, sont en retrait sur le budget de 7 K€.

Les charges de formation, à 106 K€ (+ 1K€ sur le budget, et +22 K€ par rapport à 2019) progressent en lien avec l'évolution du nombre de participants, le lancement du Titre 5 et la reprise des formations en présentiel qui ont entraîné l'augmentation des frais annexes.

Les charges liées à la performance ont été contenues à hauteur de 184 K€ et sont en diminution par rapport à 2022 (192 K€ en 2022). Le partenariat avec la ville de Mèze a permis de limiter les coûts d'hébergement et de restauration des stages.

Les charges de développement (48 K€ contre 52 K€ en 2022) sont en phase avec le budget et concernent essentiellement l'accompagnement des clubs, l'organisation des finales occitanes, du match international masculins, le HandEnsemble, le sport santé et le Beach handball.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 1 111 K€ (pour un budget de 1 098K€) soit +38 K€ par rapport à 2022. Elles incluent 889 K€ de frais de personnel et de conventions de mises à disposition. Ces charges de fonctionnement étaient de 966 K€ en 2019, dont 799 k€ de frais de personnel et mises à disposition. Les charges de fonctionnement et d'animation régionale représentent 47% des charges, les charges statutaires (versements FFHB) 32%, les subventions territoriales 8% et les charges d'activités (formation, performance, développement) 13%.

L'exercice 2023, prévu à l'équilibre, se solde par un excédent de 2 687.81€ (pour un déficit de - 330.539,06€ € en 2022, conformément au budget historique).

Rapport de gestion - BILAN fin 2023

BILAN ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 568 K€.

Durant l'exercice, les investissements ont été de 50 K€, dont :

- 15 K€ d'équipements sportifs (Mèze)
- 7 K€ en matériels informatique et audio-visuel
- 28 K€ en matériel de transport (achat d'un véhicule de service)

Les disponibilités au 31/12/2023 s'élèvent à 878 K€ contre 964 K€ à fin 2022, en diminution de 86 K€. A fin d'exercice, 57% des liquidités étaient placées et rémunérées (les intérêts bruts de l'exercice se sont élevés à 13 K€)

Les subventions allouées pour 2023 mais non encore encaissées s'élèvent à 70 K€.

Les créances clubs s'élèvent globalement à 811 K€, pour 851 K€ fin 2022. Cette diminution s'explique par la modification de l'échéancier de paiement des facturations des licences.

Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables, s'élèvent à 79K€ (contre 63 K€ fin 2022).

BILAN PASSIF

Les fonds propres à fin 2023 s'élèvent à 753 K€ contre 761 K€ fin 2022.

Le fonds dédié au financement des emplois territoriaux s'établit, à fin 2023, à 132 K€ contre 175 K€ en 2022.

Les provisions, à hauteur de 83 K€ portent sur les indemnités de fin de carrière.

Les dettes financières s'élèvent fin 2023 à 221 K€, dont 161 K€ de PGE, 37 K€ de solde de prêt lié à l'immobilier du siège et 23K€ de solde de prêt lié l'achat d'un véhicule.

Ainsi, l'excédent financier net s'élève, à fin 2023, à 657 K€, pour 596 K€ à fin d'exercice précédent.

Affectation du résultat

Suite aux décisions d'assemblées générales antérieures, trois fonds de réserves avaient été constitués :

- A hauteur de 100 000,00 €, portant sur le projet immobilier relatif au nouveau siège social
- A hauteur de 275 000,00 € au titre du fonds de relance de l'activité des clubs
- A hauteur de 90.000 € au titre d'un éventuel projet immobilier futur

Au titre de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale l'affectation suivante du résultat de l'exercice (+ 2 687.81 €) :

- **- 19.314,93 €** de charges de dotations aux amortissements, relatifs au siège social, seront imputés sur le **fonds de réserve pour investissements immobiliers.**
- **+ 21 819,74 €** seront affectés au **report à nouveau.**

A l'issue de cette affectation de résultat :

- la réserve dédiée à l'investissement immobilier du siège s'élèvera à 13 199,24 €
- la réserve dédiée au fonds de relance des clubs sera inchangée à 1.975,19 €
- la réserve dédiée à un éventuel projet immobilier futur sera inchangée à 90.000,00 €
- les réserves statutaires nettes de report à nouveau s'élèveront à 501 457.22 €

A l'appui de la présentation, de la plaquette des comptes, le conseil d'administration arrête les comptes 2023 à l'unanimité sous réserve d'aménagements techniques et du rapport du commissaire aux comptes.

5. Point d'actualités du handball Occitan

Suivi des licences

34.185 licenciés à ce jour contre 33 063 à mars 2020, dite année de référence.

Ce nouveau record est à saluer mais il s'appuie sur seulement 141 clubs qui ont un nombre de licenciés en hausse par rapport à la dernière saison et 52 sont encore en baisse. Ce qui laisse présager encore des marges de manœuvres mais également des besoins en accompagnement de proximité. Cette statistique est encore plus significative si nous comparons avec les chiffres de 2020 : 112 clubs en hausse, 80 en baisse.

A noter qu'une difficulté de renouvellement chez les jeunes masculins – 10% chez les moins de 12 et les 12-16 ans.

Avancement des dossiers de la formation

Tout d'abord, il faut souligner que l'ITFE vient d'obtenir sa nouvelle habilitation QUALIOPI, source de reconnaissance de la qualité de notre organisme de formation et l'occasion de se projeter sur trois nouvelles saisons autour de la formation professionnelle.

La réécriture des TFP en cours nécessite pour les ligues la préparation à la nouvelle habilitation qui permettra de développer le nouveau plan de formation à destination des bénévoles et des professionnels. Pour cela, une note d'opportunité en complément d'un dossier technique doit être réalisée. Ainsi, une enquête d'opportunité a été envoyée aux clubs, une autre à destination des clubs. En complément, une analyse des besoins en CMCD sera réalisée en prenant en compte les retours de la commission SR.

Enfin, il est à noter la bonne dynamique des participants aux différents cycles de formation : 550. Cette force s'appuie sur un dispositif territorial qui reprend sa place, et quasiment que sur les besoins des techniciens et de l'arbitrage. Saluons les belles collaborations en matière d'opérations de recyclage en parallèle du dispositif d'équivalences de la FFHB.

COC opérations fin de saison

Organisation des finales régionale des 15 et 16 Juin, elles se dérouleront en collaboration avec le club Fénix Toulouse sur le palais des sports et le petit palais en lien avec les 60 ans du club en comptant sur la mobilisation du savoir-faire de l'équipe du club professionnel.

Deux autres candidatures : Tournefeuille et Thuir. Celle de Thuir ne convenait pas à titre technique à cause d'un deuxième gymnase trop petit. Celle de Tournefeuille avait donnée toute satisfaction sur les deux précédentes éditions et qui a été une nouvelle fois saluée mais le dossier de Toulouse permettait un nouvel éclairage sur cet événement.

Intégration d'une équipe de handball composée de personnes sourdes, l'AS Tolosa, en championnat de l'Autan féminin, par la collaboration des autres équipes afin de créer une démarche d'inclusion et au service d'une pratique sportive régulière.

Discipline

À ce jour, un triste record de dossiers ouverts est atteint. Le plus problématique, pour certains clubs, est la difficulté de gestion du public dont une partie n'a pas de lien direct avec la famille du handball malgré tous les dispositifs mis en œuvre.

6. Campagne ANS

α. PSF : gestion par la FFHB et ses organes déconcentrées

Les orientations :

- Développement des handballs (baby, hand à 4, beach, handfit, hand'ensemble)
- Féminisation
- Développement du vivre ensemble de la citoyenneté
- Formation des dirigeant-es, encadrant-es, arbitres (non adressé aux clubs)
- Accession PPF (non adressés aux clubs – spécificité Ligue)

Objectifs prioritaires :

- Développement de la pratique des femmes et des jeunes filles (dans un but d'augmentation du nombre de licenciées)
- Développement du parasport (accueil des personnes en situation de handicap)
- Projet en faveur du sport santé (notamment en partenariat avec les Maisons Sport Santé habilitées)
- Projet en faveur de la lutte contre toutes les formes de violence dans le sport

Dispositif Particulier « Vacances Olympiques Paralympiques » : pour les structures s'étant préalablement inscrites.

Volonté de l'Agence de voir la mise en valeur des projets s'ancrer dans des dispositifs existants (2h EPS supplémentaire, Maison Sport Santé...).

Nombre d'actions :

- 3 pour les clubs (1 supplémentaire pour les clubs vacances olympiques para)
- 5 pour les comités

Le seuil financier reste inchangé :

- 1 500€ demande minimal pour l'ensemble du dossier
- 1 000€ demande minimale pour les clubs ZRR – CRTE (vous trouverez un document en pièce jointe vous permettant d'identifier les zones concernées par votre commune)

Montant de l'enveloppe financière globale : 260 682 € (PSF 2023 : 264 690 €)
Même règle 50% clubs 50% structures ligue et comités soit 130 341 €

Animation campagne

Pilotage territorial : COPIL, CoTech, Dialogue de gestion
Période de dépôt des dossiers du 19 mars au 23 avril

b. PST – Emploi : gestion par les services de l'État

Dispositif « emploi agence »

Les règles de gestion pour les emplois pluriannuels classiques sont les suivantes :

- Les emplois peuvent être contractualisés sur deux ou trois ans ;
- Le plafond de l'aide est de 12K€ par an et par emploi (pour un emploi à plein temps et pour une année complète, soit 12 mois) ;
- L'aide peut être dégressive.

Il est possible en 2024 d'attribuer des aides ponctuelles à l'emploi d'un montant maximal de 12K€ pour une année (soit 12 mois) et par emploi (pour un emploi à plein).

Dispositif « 1 000 emplois sociosportifs »

Ce nouveau dispositif, annoncé par le Président de la République et assorti d'une enveloppe de 60M€ sur 3 ans, vise à soutenir 1 000 clubs sportifs qui souhaitent s'engager dans la création d'un poste d'éducateur socio-sportif (recrutement ou mobilisation d'un emploi existant). Il sera amené à intervenir au sein d'un quartier, aux pieds des immeubles et dans les établissements scolaires situés dans une des 500 villes identifiées comme prioritaires, y compris dans le but d'étendre les heures d'ouverture des équipements sportifs dans l'enceinte de ces établissements et d'y déployer les « deux heures de sport supplémentaires pour les collégiens ». Les délégués territoriaux de l'Agence et les fédérations devront travailler en étroite collaboration et concertation.

Le process de déploiement de ce dispositif et le calendrier associé :

Mars 2024 :

- Mobilisation des fédérations sportives dans le recensement des associations volontaires pour s'inscrire dans le projet et créer / renouveler un emploi d'éducateur sociosportif
- Les fédérations intéressées par cette démarche devront également décrire comment elles seront en capacité d'animer cette nouvelle action au sein de leur réseau

Mars-avril 2024 :

- Transmission, avant le 25/03/2024 à l'Agence nationale du Sport par les fédérations sportives des listes comportant les structures volontaires (classées par ordre prioritaire et avec un avis argumenté de la fédération)
- Compilation par l'Agence des listes par région et diffusion des listes à chaque DRAJES
- Répartition prévisionnelle par l'Agence du nombre d'emplois par fédération et par région en fonction de la population des 500 villes identifiées comme prioritaires et du volume par région de demandes des fédérations
- Croisement des listes des fédérations avec les structures volontaires identifiées par les DRAJES, en lien avec les partenaires locaux (antennes de France Travail, missions locales, ANCT, PEDEC, Conférences régionales du sport et des financeurs, ...)
- Formalisation des conventions « Objectifs emplois socio-sportifs 2024-2026 » entre l'Agence et les fédérations, en lien avec le Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

Avril 2024 :

- Échanges entre les DRAJES et les fédérations sur les associations recensées
- Validation finale d'une liste partagée entre les DRAJES et les fédérations

Mai 2024 :

- Dépôt d'une demande de financement par les associations retenues dans Le Compte Asso

Juin 2024 :

- Notifications d'accord envoyées par les DRAJES, associant les fédérations, en direction des associations retenues et mises en paiement par l'Agence

A partir de juillet 2024 :

- Recrutement / évolution des contrats des éducateurs

Septembre – décembre 2024

- Mise en place de la formation à « l'inclusion par le sport » pour les éducateurs recrutés /identifiés (pour les emplois déjà existants) en lien avec les opérateurs identifiés et les process de financement associés (AFDAS)

Les structures retenues seront financées à hauteur de 60 K€ par poste (temps plein) répartis comme suit :

- 2024 : 10K€ correspondant à la période de juillet à décembre
- 2025 : 20K€ correspondant à la période de janvier à décembre
- 2026 : 20K€ correspondant à la période de janvier à décembre
- 2027 : 10K€ correspondant à la période de janvier à juin

En région, nous comptabilisons 14 clubs qui se sont positionnés sur ce dispositif dit « emplois sociosportifs ».

7. Questions diverses

a. Premiers retours Tournoi des continents

Autour d'un tournoi à 4 équipes, l'équipe de France faisait son retour à la compétition en France après le titre de champion d'Europe. Deux jours de compétition et plusieurs événements étaient organisés.

Le tournoi des continents :

- o France, Japon, Égypte, Argentine.
5000 spectateurs le jeudi, 7500 spectateurs le samedi
Des difficultés sur la billetterie
Attente du bilan financier de l'opération
- o L'incroyable tournée sur le parvis de la Mairie
Magnifique partenariat avec les écoles de la ville
Gestion directe par la ligue en l'absence des partenaires locaux ; félicitations aux bénévoles et professionnels très mobilisés
Participation de jeunes apprentis du TFP éducateur de handball
Chiffres de fréquentation : 439 entrées le jeudi et 563 le vendredi en lien avec le secteur scolaire et 673 le samedi dans une journée libre à destination du grand public.
- o La rencontre des clubs avec le Président et son équipe
Une belle mobilisation et des échanges directs
- o Le séminaire des entraîneurs professionnels IFFE – MHB – 7 masters
- o La journée du conseil régional

Séance plénière de la conférence régionale du Sport
Les ateliers du sport avec plus de 300 acteurs du sport en Région afin de valoriser les actions autour des JOP 2024.

b. Du Stade Vers l'Emploi à Figeac

La FFHB a conventionné l'organisation de 12 événements dit du Stade vers l'Emploi en lien avec la dynamique engagé autour du sport, du marché du travail et de la mobilisation de plusieurs ministères comme celui du Travail et des Sports.

Il y a deux ans plusieurs fédérations avait participé à ce concept nouveau d'intégration des codes de l'activité sportive lors de journée de recrutement organisé par Pôle Emploi.

Aujourd'hui, un concept est né et plusieurs fédérations s'engagent dans une vision plus large de leurs actions comme notamment l'inclusion par le sport. Ce concept est un job dating qui permet d'associer des demandeurs d'emplois et des entreprises à une matinée et un repas commun dans le strict anonymat. La pratique sportive permet aux recruteurs et aux conseillers de France Travail de faire émerger des compétences invisibles sur un CV. En début d'après-midi, l'anonymat est levé et le job dating débute avec très souvent des demandeurs d'emplois qui se sont révélés autrement et qui permet aux recruteurs présents d'aller plus vite sur les futures embauches.

Sur chaque journée, il faut savoir que le porteur du projet est l'agence de France Travail. L'agence assure le sourcing. La ligue avec son appui local le club a la charge de l'organisation sportive et du temps de convivialité.

L'étape en Occitanie se déroulera à Figeac le 18 juin prochain. Une équipe projet est en place autour de Pauline PRIVAT, du président du club et de dirigeants. Une fois les modalités précisées nous verrons comment nous associons plus largement vers d'autres clubs et le comité du Lot.

Une subvention de l'ordre de 7 000 euros sera attribuée à la Ligue.

Déjà France Travail propose de nouvelles opportunités sur la Lozère ou l'Hérault.

c. Impact 2024 : les C2C

Dans le cadre des JOP, le Ministère des sports avec plusieurs organismes ont mis en palce un appel à projets dit « Impact 2024 ».

En 2022, la Ligue avait essayé de déposer un projet autour du sport santé. Celui-ci n'avait pas été retenu.

Aujourd'hui, le GEOCC a déposé un projet dit « Classes de la 2^{ème} Chance », ou autrement dit les C2C. Ce projet doit faire l'objet d'un consortium d'acteurs. Naturellement le GEOCC s'est tourné vers la Ligue, mais également deux partenaires forts du sport en matière d'apprentissage que sont le CFA des métiers du sport et Purple Campus, le CFA des CCI d'occitanie.

Les C2C ont un objectif d'inclusion par le sport en utilisant la mobilisation de plusieurs dispositifs d'accompagnement au retour vers l'emploi, à un diplôme ou une qualification de jeunes sportifs des clubs qui seraient en difficultés mais également d'utiliser le sport comme un vecteur de remobilisation auprès d'autres jeunes qui sont sur des parcours spécifique.

Si le projet est retenu, la Ligue sera un partenaire avec son organisme de formation, l'ITFE, et également l'un des premiers acteurs sur cette innovation sociale et sportive.

d. Subventions

- 10 ans GEOCC

Acteur indiscutable de la professionnalisation du sport, fort de 45 clubs et comités participants et utilisant les services du GEOCC, la Présidente présente la manifestation des 10 ans du GEOCC. Il ne s'agit pas de fêter un anniversaire mais de profiter d'un éclairage en veille des JOP et d'une expérience acquise auprès de nouveaux adhérents en réunissant celles et ceux qui ont œuvré pendant cette décennie et d'associer les

partenaires du quotidien. Cette manifestation est l'occasion d'ancrer le GEOCC auprès des politiques de formation et d'insertion professionnelle que développe la Ligue et de faire valoir sa marque employeur.

Une demande de subvention au frais d'organisation a été réalisée à hauteur de 2 000 €. La journée se déroulera le vendredi 28 juin à Carcassonne, veille de l'AG de Ligue afin de permettre aux clubs d'y participer.

La participation de la ligue est soumise au vote. Sylvie UHMANN, présidente, et Michaël BOUTINES, ne participent pas au vote.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le versement d'une subvention de 2000 € au GEOCC.

▪ **Accueil de la sélection d'Argentine – préparation olympique – par le club Terres de Camargues**

Le club de Terres de Camargues sera le porteur du stage de préparation olympique de l'équipe d'Argentine au mois de juillet prochain qui se déroulera sur la commune du Grau du Roi. A cette occasion, différents partenaires du handball et du sport sont mobilisés.

La ligue, comme la FFHB et certainement le comité du Gard ont été sollicité pour accompagner la réussite de cet événement et de permettre un dernier éclairage du handball en région avant le lancement officiel des JOP de Paris.

La demande de 2 500 € est soumise au vote.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le versement d'une subvention de 2 500 € au club de Terres de Camargues.

e. Recrutements à venir

2 postes seront soumis à un appel à candidatures et une procédure de recrutement :

- Un ou une chargé(e) de développement
- Un ou une technicien (ne) de site accession sur le site de Toulouse

Concernant le PPF Féminin, il est rappelé que Gaël ROBERT quittera la ligue le 30 juin prochain pour rejoindre le club professionnel des Neptunes de Nantes. Après échange la DTN, le bureau directeur et les techniciens un choix a été fait : plutôt que d'accepter la démission de Gaël ROBERT, nous lui avons fait la proposition d'un congé sans solde d'un an, renouvelable une fois, sur la durée de son contrat dans le secteur professionnel. En parallèle, Guillaume DUPONT prendra la responsabilité du PPF et du site excellence du pôle espoirs. Pour terminer, c'est pour cela que l'ouverture de poste se réalisera en CDD d'un an avec l'éventualité d'un recrutement à durée indéterminée.

Michaël BOUTINES



Président

Thierry BROUSSES



Secrétaire Général